



HOLDING 2 FR  
25 rue de l'Eglise  
31150 FENOUILLET  
Tel : 05 61 57 49 40  
Fax : 05 61 57 49 53

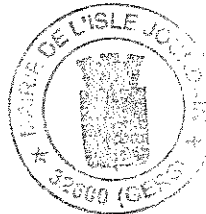
Département du GERS  
Commune de L'ISLE JOURDAIN

MAIRIE DE L'ISLE JOURDAIN  
REÇU Le 10 NOV. 2010  
SERVICE URBANISME

*Lotissement « Le Domaine de BAULAC »*

## ***Demande de PERMIS d'AMENAGER***

*PA 8.0 – Programme des Travaux*



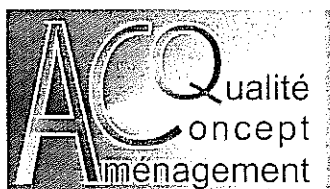
Vu pour être annexé  
à mon arrêté du :

18 AVR. 2011

*Le Maire*  
**Alain Tourné**

Affaire 10-06

Novembre 2010



A.C.Q.  
Bureau d'Etudes Techniques VRD  
57 boulevard de l'Embouchure – 31200 TOULOUSE  
Tél. : 05 61 62 01 51 / Fax : 05 61 57 49 53  
Email : acq.bet@wanadoo.fr

## *SOMMAIRE*

<b>1</b>	<b>VOIRIE.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1</b>	<b>LE RESEAU EAUX USEES.....</b>	<b>4</b>
<b>2.2</b>	<b>DEVOIEMENT ET GESTION DU RUISSEAU « D'EN GIRETTE ».....</b>	<b>4</b>
<b>2.3</b>	<b>LE RESEAU EAUX PLUVIALES.....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE.....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE.....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>DESSERTE TELEPHONIQUE.....</b>	<b>9</b>
<b>7</b>	<b>AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS.....</b>	<b>10</b>

---

## 1 VOIRIE

---

### 1.1 Accès au lotissement

Les accès au lotissement projeté se réaliseront en trois points, sur le chemin rural N° 16 dit « Du Cochebérain ».

### 1.2 Définition et dimensionnement

Les profils en travers type de la voirie sont illustrés sur le plan **PA08.1 – Plan de Voirie**

#### Composition de la Voirie (dimension de 9.50m) :

- ✓ Un trottoir de 2.00 m de largeur en enrobé, accueillant les mâts d'éclairage public
- ✓ Une **chaussée à double sens, de largeur 5.50m** en enrobé
- ✓ Un trottoir de 2.00 m de largeur en enrobé

Cette voie sera ponctuée d'aires de parkings en limite avec les trottoirs et les lots privatifs ou les espaces verts communs, pour l'implantation d'arbres de hautes tiges, suivants les informations du plan **PA04 – Plan de Composition / Espaces Verts**.

Cette voie sera également régulièrement ponctuée d'espaces verts triangulaires en limite avec les lots privatifs, suivants les informations du plan **PA04 – Plan de Composition / Espaces Verts**.

#### Structure de la chaussée, des parkings et des trottoirs:

Le dimensionnement des voiries et trottoirs fera l'objet d'une étude géotechnique spécifique. A titre indicatif la chaussée pourra présenter la structure suivante :

- ✓ Une Couche de fondation en traitement du sol en place pour obtenir une **PF2** (EV2≥50 MPA)
- ✓ Couche de base en concassé GNT 0/31.5 sur 20 cm d'épaisseur
- ✓ Enduit de scellement par émulsion de bitume et gravillon 4/6 compacté
- ✓ Tapis d'enrobé 0/10 de 6 cm d'épaisseur

#### Structure du piétonnier :

Le dimensionnement du piétonnier fera l'objet d'une étude géotechnique spécifique. A titre indicatif la chaussée pourra présenter la structure suivante :

- ✓ Une Couche de fondation de 30 cm de GNT B2C2
- ✓ Couche de surface en sable stabilisé et liant à la chaux de 05 cm.

### **Bordures et Caniveaux :**

- ✓ Agglos plein en limite de propriété et limite des aires de parkings
- ✓ Bordure de type A2 en rive de chaussée coté trottoir en point haut
- ✓ Bordure de type A2 et caniveau type CS1 en rive de chaussée coté trottoir en point bas pour assurer l'écoulement des eaux de pluie
- ✓ Agglos plein en limite de propriété et limite des aires de parkings

Informations correspondant au plan **PA04 – Plan de Composition / Espaces Verts.**

#### **1.3 Terrassements**

Les terrassements, objet du présent programme des travaux, sont ceux destinés à la réalisation des voiries et des réseaux de viabilisation du terrain. L'ensemble des terres résultant de ce terrassement sera régalé sur place. Il n'est pas prévu d'évacuation de terre.

#### **1.4 Ouvrages annexes**

- ✓ Les aires de présentation pour les ordures ménagères seront constituées d'une dalle en accès direct en chaussée, ceinturée d'un muret de 1.20 m de hauteur enduit 2 faces et recouvert d'un chaperon de terre cuite.

Leurs dimensions et emplacement sera validé par les services compétents.

---

## 2 ASSAINISSEMENT

---

L'exécution des travaux devra être en tous points conformes aux prescriptions de la commune de L'ISLE JOURDAIN.

Le principe du réseau d'assainissement est schématisé sur le plan **PA08.2 – Plan d'assainissements Eaux Pluviales / Eaux Usées.**

### 2.1 Le réseau eaux usées

---

Le lotissement sera raccordé au réseau communal longeant le chemin rural N° 16 dit « Du Cochebèran ».

L'ensemble du réseau créé sera inspecté par caméra après avoir été hydrocuré puis des essais d'étanchéité seront réalisés.

#### Canalisation principale :

- Les tranchées seront remblayées soit GNT 0/31.5 soit en terre du site traité au préalable pour cet emploi
- Les déblais excédentaires seront régalez sur les lots
- Les canalisations à poser seront en PVC type assainissement série CR8 d'un diamètre 200 mm pour l'ensemble du lotissement

#### Branchement particulier :

- Les tranchées seront remblayées soit GNT 0/31.5 soit en terre du site traité au préalable pour cet emploi
- Les déblais excédentaires seront régalez sur les lots
- Les canalisations à poser seront en PVC type assainissement série CR8 d'un diamètre 160 mm
- Les tabourets de branchement seront positionnés en domaine public
- Les tabourets de branchement seront composés de regards de visites en diamètre 300 mm en PVC et surmonté d'un tampon fonte série «hydraulique» type BCH ou similaire. Une amorce en domaine privé sera prévu pour faciliter le raccordement des constructions.

#### Regards de visite :

- Diamètre 1000 préfabriqué avec tampon fonte série lourde
- Cunette préfabriquée

#### Station de refoulement :

- Diamètre 1000 préfabriqué avec tampon fonte série lourde
- Canalisation de refoulement Ø 50 PCL

## 2.2 Dévoiement et gestion du ruisseau « D'en Girette »

---

### L'état actuel :

La situation actuelle fait apparaître que le ruisseau « D'en Girette » traverse le chemin rural N° 16 « dit du Cochebérans » par un ouvrage existant. Il est canalisé par l'intermédiaire d'un drain agricole qui traverse la parcelle pour se rejeter dans un fossé qui collecte également le trop plein de la mare.

Le ruisseau transite ensuite par la parcelle cadastrée N° 23 dans laquelle il alimente une nouvelle mare. Le ruisseau ressort en partie Nord Ouest du projet pour s'écouler ensuite vers « La Save »

### Modalité de canalisation du ruisseau :

L'objectif des présents ouvrages est de maintenir un bon écoulement du ruisseau ainsi que de la source de la mare, sans modifier le système qui alimente la mare de la parcelle N° 23, voisine de notre opération.

Le réseau créé par le dévoiement du ruisseau « D'en Girette » est totalement indépendant de la gestion des eaux de pluie du lotissement, objet de la présente demande de permis d'aménager.

Ce réseau sera réalisé en canalisation Ø 600 depuis l'entrée sud de l'opération jusqu'au niveau de la mare. Ensuite, un écoulement superficiel sera réalisé dans l'espace vert central par la réalisation d'un fossé.

A ce niveau, la source sera captée et la mare sera remblayée afin de sécuriser le site.

Au niveau du bassin de rétention des eaux de pluie intermédiaire, le ruisseau est de nouveau canalisé dans un busage en Ø 600 pour se raccorder au fossé en limite d'opération.

Le ruisseau « D'en Girette » n'alimentera donc pas le bassin de rétention N° 01, qui reste dévolu aux seules eaux de la voirie et des lots de l'opération.

Il reprend ainsi son écoulement initial avant urbanisation de la zone, en alimentant la mare de la parcelle N° 23.

### 2.3 Le réseau eaux pluviales

---

La gestion des eaux pluviales sera basée sur le principe suivant :

- collecte des eaux de voirie et des lots (via des boites de branchement particulier) par l'intermédiaire d'un réseau enterré positionné sous la voirie.
- rétention / régulation des eaux ainsi collectées dans deux bassins de rétention à ciel ouvert.
- rejet des eaux ainsi régulées dans le fossé longeant le chemin de la Rebastide.

L'opération étant soumise à déclaration au titre de la loi sur l'eau, un dossier réglementaire de déclaration au titre de la loi sur l'eau sera déposé en parallèle à ce dossier de permis d'aménager auprès des services de la **MISE**.

Le principe du réseau d'assainissement est schématisé sur le plan **PA08.2 – Plan d'assainissements Eaux Pluviales / Eaux Usées**.

#### Voirie :

- Collecte des eaux de ruissellement de la voirie par l'intermédiaire d'avaloirs

#### Parcelles :

- Chacune des parcelles sera raccordées au réseau EP du lotissement.

#### Regard de visite :

- Diamètre 1000 préfabriqué avec tampon fonte série lourde

#### Canalisation principale :

- Les tranchées seront remblayées, soit en 0/31.5, soit en terre du site traitée au préalable pour cet emploi
- Les déblais excédentaires seront régalez sur les lots.
- Les canalisations à poser seront en Béton Armé Ø 400.

#### Branchement particulier :

- Les tranchées seront remblayées soit en 0/31.5 soit en terre du site traitée au préalable pour cet emploi.
- Les déblais excédentaires seront régalez sur les lots.
- Les tabourets de raccordement seront positionnés en domaine public
- Les tabourets de branchement seront composés de regards de visites en diamètre 300 en PVC et surmonté d'un tampon fonte.

#### Grilles et avaloirs :

- Ils seront d'un modèle agréé par la commune et adapté au profil de la bordure.

#### Bassins de rétention :

- Les 2 bassins de rétention des eaux pluviales avec ses ouvrages d'admission et de régulation.

#### Ouvrages de rejet au ruisseau :

- Il sera prévu la réalisation d'un rejet principal au fossé longeant le chemin de la Rebastide, pour les bassins de rétention des eaux pluviales.

---

### **3 ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE**

---

Les travaux seront conformes aux prescriptions des services techniques de la commune de L'ISLE JOURDAIN et du syndicat des Eaux.

Le principe du réseau d'adduction en eau potable est schématisé sur le plan **PA08.4 – Plan d'Adduction en Eau Potable / Réseaux secs.**

L'alimentation du lotissement se fera à partir de la conduite existante sur le Chemin Rural N° 16 dit « Du Cochebéran ».

La desserte des lots du lotissement sera assurée par les travaux suivants :

- création d'un réseau interne à l'opération puis de raccordements en limite d'opération

Le réseau interne au lotissement sera dimensionné pour desservir les lots projetés et assurer la défense incendie. A titre indicatif ce réseau sera en DN 100 jusqu'au poteau Incendie (puis d'un diamètre inférieur au delà.

Les matériaux utilisés seront conformes aux prescriptions du concessionnaire.

Chaque lot sera pourvu d'une niche de branchement particulier disposée en domaine Public.

---

### **4 ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE**

---

Les travaux de Distribution Electrique du lotissement seront réalisés conformément au cahier des charges d'Electricité De France en accord avec les services d'EDF et les services de la commune de L'ISLE JOURDAIN.

Le principe du réseau d'alimentation en énergie électrique est schématisé sur le plan **PA08.4 – Plan d'Adduction en Eau Potable / Réseaux secs.**

#### 4.1 Organisation des réseaux.

Le lotissement sera alimenté à partir d'un transformateur, sur la parcelle du lotissement

L'alimentation des lots s'effectuera par un réseau souterrain sous trottoir.

#### 4.2 Structures et matériaux des ouvrages réalisés.

Les travaux comprendront :

- L'ouverture des tranchées et leurs remblais après mise en place des câbles et du grillage avertisseur.
- La pose de câbles 3S33 de section 240<sup>2</sup>, 150<sup>2</sup>,95<sup>2</sup> et 35<sup>2</sup> alu.
- La pose de coffrets normalisés.
- Le raccordement au réseau existant suivant indications fournies par le Syndicat Départemental d'Electricité du GERS.

Les travaux seront exécutés par une entreprise agréée QUALIFELEC.

---

## 5 ECLAIRAGE PUBLIC

---

Les travaux d'Eclairage Public du lotissement seront réalisés en accord avec EDF et les services de la commune de L'ISLE JOURDAIN.

Le principe du réseau d'éclairage public est schématisé sur le plan **PA08.4 – Plan d'Adduction en Eau Potable / Réseaux secs.**

### 5.1 Organisation du réseau d'éclairage.

L'ensemble de la voirie du lotissement est éclairé par des candélabres DINASO à lanterne conique de type CLIMA, ou similaire.

#### Structures et matériaux des ouvrages réalisés.

Les matériels utilisés seront conformes aux prescriptions de la commune et des concessionnaires.

Les candélabres se composeront d'un fut cylindrique galvanisé de diamètre 102, de 3.50 m de hauteur et d'un luminaire DINASO de type CLIMAT, avec lampe à vapeur de sodium 125 watts et avec un platine 240 volt, compensé par condensateurs.

Les candélabres seront ancrés dans un massif en béton dosé à 250 kg.

Les travaux comprendront :

- L'ouverture de tranchées et leurs remblais après passage des gaines et mise en place du grillage avertisseur.
- La mise en place de gaines de tirage de diamètre 63 mm.
- La mise en place de câble de type U 1.00 R02V cuivre placés sous fourreau d'un diamètre égal à 3 fois le diamètre du câble seront posés sur lit de sable de 0.10 m sous trottoir en tranchées de 0.60 m, x 0.90 m de câble nu 29<sup>2</sup> cuivre noyé en fond de fouille pour mise à la terre d'appareils d'éclairage public (section des câbles de 3 x 10 mm<sup>2</sup>).
- Les remblaiements sous chaussées et sous trottoir seront effectués de la même façon que pour le réseau d'énergie électrique.

Le réseau du lotissement sera raccordé sur le coffret de commande EP qui sera mis en place à proximité du transformateur.

L'éclairage public sera réalisé par un réseau d'alimentation spécifique commandé par un coffret de services généraux accolé au transformateur.

Dans l'impasse des arceaux de protections en acier galvanisé seront disposés autour des deux candélabres pour réduire leur vulnérabilité.

Les candélabres seront choisis en concertation avec la mairie. A titre indicatif ils pourront être composés de mats d'une hauteur de 3.5 m associés à des lanternes type Clima de Disano 100 W SHP.

---

## 6 DESSERTE TELEPHONIQUE

---

L'ensemble des travaux sera réalisé en conformité avec les prescriptions de la Direction Régionale des Télécommunications.

Le principe du réseau de desserte téléphonique est schématisé sur le plan **PA08.4 – Plan d'Adduction en Eau Potable / Réseaux secs.**

### 6.1 Organisation du réseau.

Le réseau projeté aura pour origine les infrastructures de France Télécom existantes au droit du Chemin Rural N° 16 dit « Du Cochebérain »

Le réseau est schématisé sur le plan PA08.5 «réseaux secs »

### 6.2 Structures et matériaux des ouvrages réalisés.

Les travaux comporteront :

- L'ouverture des tranchées et des remblais après passage des gaines et mise en place de grillages avertisseurs.
- La pose de canalisation en PVC de diamètre 42/45, placées sous trottoir en tranchée commune.
- La construction sous trottoir, de chambres de répartition et de tirage avec fermeture fonte.
- La pose à chaque lot de regard en béton avec arrivée du tuyau individuel de distribution.

A la fin des travaux de génie Civil, un plan coté de recollement des ouvrages réalisés sera communiqué à France Télécom.

La desserte téléphonique sera assurée depuis le réseau France Télécom existant

Le génie civil du réseau téléphonique sera réalisé en souterrain conformément au décret de la loi n°73.525 du 12 Juin 1973 modifiant le décret de loi 69-596 du 14 Juin 1969 et suivant les directives techniques du Centre de Construction de Lignes de Télécommunications.

Ce réseau comprendra la fourniture et la réalisation des divers équipements de génie civil (tubes aiguillés, chambres de tirage, parcellaires, borniers...)

---

## **7 AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS**

---

Ces aménagements comportent la plantation d'arbres de haute tige, d'arbustes et de haies ainsi et l'engazonnement des espaces verts du lotissement.

L'ensemble des travaux ainsi que le choix des essences sera réalisé en conformité avec les prescriptions de la ville de l'Isle Jourdain.